

## DELIBERATION

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 juin 2024

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 19 juin 2024 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

### REUNION DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GATARD Jean-Guy, CHAUDIER Marc, BROCHARD Gaëtan

**Absents** : Mr MAROLLEAU Pascal qui a donné procuration à Mr ROUSSEAU Jean-Pierre, Mr BAUDU Maxime qui a donné procuration à Mr BILHEU Jean-Yves Mme RENAULT Claire qui a donné procuration à Mr CHAUDIER Marc, Mme GUILLAUME Virginie

**Secrétaire de séance** : Mme GIL Virginie est désignée secrétaire de séance

---

### **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes pour l'année 2024 :

- ADMR	1 000 €
- CHAPEL'ANIM	15 000 €
- FAMILLES RURALES	600 €
- DEFENSE DES CULTURES	900 €
- DIANE CHAPELAISE	1.000 €
- DONNEURS DE SANG	500 €
- F.C.3.C.	2 000 €
- REBOND CHAPELAIS	3.000 €
- AVENIR GYMNIQUE	2 500 €
- GYM DETENTE	580,90 €
- FOULEES CHAPELAISES	400 €
- TENNIS CLUB	800 €
- UNC AFN	310 €
- SECOURS CATHOLIQUE	600 €
- LA STABUL	500 €
- L'OUTIL EN MAIN	200 €

## **CANTINE SCOLAIRE**

### **TARIFS 2024/2025**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 4,11 % des tarifs de cantine pour la rentrée scolaire 2024/2025. Le conseil municipal accepte et fixe les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024

	TARIFS 2024/2025
Enfants commune	3.80 €
Enfants hors commune	4.05 €
Occasionnels commune	5.80 €
Occasionnels hors commune	6.06 €
Adultes	6.10 €

## **BAUX**

### **La Poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un échange avec la Poste concernant le loyer. La Poste considère que le loyer demandé est trop élevé et souhaiterait que la commune diminue le montant du loyer. Cette demande ayant été faite par téléphone, Monsieur le Maire propose de rencontrer la poste afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour que le conseil municipal puisse faire une proposition.

### **Restaurant**

Concernant l'installation de la nouvelle locataire au Restaurant « Le Sandy Bar Rest'o », Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas demander les loyers de juin, juillet et août jusqu'au renouvellement du bail le 19 août 2024. Le conseil municipal accepte.

## **ENQUETE PUBLIQUE - MEUBLES CELIO - AVIS**

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2024 transmis à la Commune de la Chapelle Saint Laurent par lequel Madame la Préfète des Deux-Sèvres a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet d'implantation d'un nouveau bâtiment visant la mise en service d'une ligne de production d'éléments en bois d'ameublement sur le territoire de La Chapelle St Laurent présentée par la Société CELIO.

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 21 mai 2024 au 19 juin 2024

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil municipal de la Commune de La Chapelle Saint Laurent émette un avis sur le projet ci-dessus

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet avec une prescription concernant l'isolation de la face du bâtiment côté habitation. Ce dernier souhaite que le bâtiment soit isolé de triple peau pour le bien être du voisinage et non de double peau comme indiqué dans le permis de construire.

## **BUDGET COMMUNE - Virement de crédits au compte 681 Dotations aux amortissement et provisions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Chapitre 68 / Article 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	+ 1 000,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Chapitre 011 / Article 60632	Fournitures de petit équipement	- 1 000,00

## **ECOLE PUBLIQUE - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Monsieur le Maire présente la convention de financement ayant pour objet les modalités de soutien prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, l'Ecole publique et la collectivités. Le coût de cette intervention est de 3165.50 € et l'Etat s'engage à verser à la collectivité une subvention de 2947 maximum pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique. Après discussion, le conseil municipal accepte ce projet et mandate le maire à signer la convention

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION - Nomination du Coordinateur communal**

Le conseil municipal nomme Mme Katia POINT en tant de coordinateur communal pour le recensement de la Population

## **CAMERA DE SURVEILLANCE**

Le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité pour installer des caméras de surveillance dans le centre bourg.

## **EUROCHESTRIES**

Le concert aura lieu le dimanche 7 juillet à 18h00 à la Vallée Verte

## **SEOLIS - Diagnostic**

Mr Paulet informe le conseil municipal d'un devis pour effectuer un diagnostic sur l'Eclairage public de la Commune. Il s'agit de faire le diagnostic des 344 points lumineux sur mâts, supports béton et façades ainsi que les armoires de commandes. Le coût de diagnostic est de 6008.70 € TTC. Le conseil municipal accepte le devis et mandate le Maire à lancer la prestation auprès de Séolis.

## **TOUR DEUX-SEVRES 79**

Des t-shirts vont être imprimés pour les bénévoles du Tour des Deux-Sèvres. Coût 400 €

**BUDGET COMMUNE - Virement de crédits - Décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de crédits, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2024

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Chap.21 / Article 2138 / Prog 235 Cantine	Autres constructions	+ 1 000,00 €

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Chap.21 / Article 2138 / Prog.238 Cabinet médical	Autres constructions	- 1 000,00 €

Prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 21 août 2024

---

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus